



**Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

## **APPEL À LA TOLÉRANCE ET AUX DROITS DES MINORITÉS**

Les dimanches 10 et 17 août 2003 vers 20 heures, des jeunes du quartier Dieupeul III ont attaqué violemment les adeptes de l'Eglise des Assemblées de Dieu de Béthel, alors qu'ils célébraient leur messe hebdomadaire : le prétexte ils les empêchaient de dormir.

Ces jeunes ont saccagé l'église à coup de pierres et de chaises, blessant ainsi cinq (5) personnes, dont trois (3) grièvement, comme l'attestent les certificats médicaux. Il s'agit de : Khady SARR âgée de 16 ans, blessée à l'arcade sourcilière droite, Mme Aiwa Somara ANGELINE âgée de 43 ans, blessée au coude gauche avec contusion du coude et du jeune David CISS âgé de 11 ans gravement blessé à la tête.

La délégation de l'Observatoire des Droits Humains de Dakar a pu constater les marques de violences et les images assez dures qui en témoignent.

Comble de l'intolérance, une pétition signée par une cinquantaine de personnes circule pour protester contre l'existence de l'église.

**La RADDHO condamne ces actes violents qui constituent une atteinte à la liberté de culte reconnue par l'art 18 de la DUDH et l'art 24 de la constitution sénégalaise.**

La RADDHO recommande que des mesures énergiques soient prises afin d'assurer la protection des droits des minorités en matière de culte.

La RADDHO appelle les sénégalais à veiller au respect de l'autre et à la tolérance religieuse reconnue par l'islam et les traditions africaines.

**Fait à Dakar le 20 août 2003  
Observatoire des Droits Humains /Dakar**